

La Lettre de XVI^e DEMAIN

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET QUALITE DE VIE

Association créée le 30.9.66, agréée le 18.3.78

N° 105 AVRIL 2003

XVI^e DEMAIN, 37 ANS DÉJÀ !

Petit retour en arrière, XVI^e Demain est créée en 1966 sur l'initiative de trois associations de l'arrondissement, l'Association Générale des Familles, l'Union Féminine Civique et Sociale et la VIE Nouvelle.

XVI^e Demain est née d'un constat : l'arrondissement est considéré à tort comme riche et capable de se suffire à lui-même en matière d'équipements sociaux et sportifs, la priorité des investissements étant donnée à des arrondissements moins favorisés.

Notre association dès l'origine affirma son action sans caractère politique, idéologique ou confessionnel et s'intéressa aux problèmes d'urbanisme et d'environnement. Les débuts furent difficiles, car, si les années soixante virent un boom économique sans précédent, les dimensions cadre de vie et urbanisme ont cependant été souvent négligées.

Pourtant, XVI^e Demain va se faire l'écho des préoccupations des habitants face à des projets ambitieux, mais qui menaçaient l'équilibre d'un quartier ou d'un site. Très vite, les effectifs des associations vont s'accroître au gré aussi des inquiétudes relayées auprès des pouvoirs publics, Paris étant alors sous l'autorité administrative d'un Préfet.

Ainsi, XVI^e Demain s'attaqua à des sujets brûlants où l'intérêt de grands promoteurs était trop évident. Le projet d'une tour de 170 m sur les anciens terrains Peugeot fut abandonné, la construction de l'Ambassade de l'URSS fut revue comme celle du Parc Passy Kennedy, le programme immobilier Porte d'Auteuil eût son permis de construire annulé, l'aménagement de l'ancien terrain RATP avenue Mozart reçut école maternelle et logements sociaux.

En mars 1978, XVI^e Demain obtint l'agrément pour l'Urbanisme et la Protection de l'Environnement qui lui donne voix consultative et audience auprès du pouvoir politique. A ce titre est attachée la possibilité d'ester en justice.

Un souci a toujours animé l'association : quel parti tirer d'un terrain, d'un espace, d'une construction à réhabiliter au service du bien commun des habitants ?

Trait d'union entre nos élus et les citoyens tant dans l'arrondissement qu'avec la Ville de Paris au travers du regroupement des associations parisiennes (PLATEFORME), notre association s'exprime aussi dans sa lettre trimestrielle.

Aujourd'hui, aux côtés de l'équipe des pionniers toujours active et animée de la même détermination, est venue s'ajouter la collaboration de nouveaux bénévoles.

Signalons aussi que XVI^e Demain a été, avec d'autres associations, à l'origine du CLIS (Centre de Liaison et d'Initiatives Sociales), de XVI^e Accueil-Information devenue Association AVF « Accueil des Villes de France » et de la Maison des Associations de la rue Mesnil.

Simonne PAREZ

Ont participé à ce numéro : Mme Paule Lanaspéze, MM. Philippe Benoit, Valère Gros, Daniel Mortgat, François Nicq et Claude Muyard

Responsable de la publication : Simonne PAREZ

Association XVI^e DEMAIN, 4, place de Mexico, 75116 PARIS contact : xvide-main@hotmail.com
Cotisation annuelle adhérent : 16 €

URBANISME ET VOIRIE

réunion du 12 décembre 2002 avec le 1^{er} adjoint M. Gérard Leban

Avenue du général Sarrail : M. Leban indique qu'une commission pour le financement des travaux destinés à inverser le sens de la rue Lecomte de Nouy se tiendra le 23 décembre. Il précise que les travaux ont été évalués à 38 000 € (installation d'un feu tricolore à l'intersection du bd Murat). Après la mise en place du feu, il sera procédé à un comptage des véhicules.

Quartier tranquille Cortambert : Le dossier sera présenté en conseil de quartier au premier trimestre 2003 et ensuite soumis à la commission des quartiers tranquilles avec la participation des associations.

Projet de quartier tranquille Boileau : Un accord de principe est donné pour l'inscrire dans le budget 2005. Une pré-étude est en cours pour définir le périmètre du quartier (bd Exelmans, rue Michel-Ange, avenue de Versailles).

Rue Ribera : Il est envisagé de supprimer le stationnement dans la partie la plus étroite, à gauche, pour élargir le trottoir de droite et faciliter la manœuvre des camions qui s'engagent rue La Fontaine. Le réaménagement sera réalisé dans le courant de l'été 2003 (carrefour La Fontaine/Brottier/Ribera)

Terrain Henri Heine - Jasmin : Le conseil d'arrondissement souhaite l'expropriation et demande que soit fait un constat de déshérence. Le Conseil de Paris a refusé le vœu de la mairie du 16^e et n'a pas encore pris de décision.

Etablissement d'une rupture de continuité avenue Franchet-d'Esperey : Ce projet qui consiste à barrer l'avenue au niveau du square Henri-Bataille, vise à décourager l'exhibitionnisme nocturne et permanent au caractère particulièrement agressif. Cette avenue est fondamentale pour les habitants d'Auteuil Nord qui sortent par la rue Raffet et veulent rejoindre le périphérique ou l'ouest parisien par le pont de Suresnes. M. Leban nous a annoncé qu'il n'était pas question pour autant de lever l'interdiction de tourner à gauche bd Suchet/porte de Passy.

Aménagement du Bois de Boulogne : Une réunion est prévue entre les mairies de Paris (Hôtel de Ville), de Neuilly et de Boulogne

Porte de Passy : Pour améliorer la sécurité, il est prévu d'installer des « oreilles » au niveau des feux (ce qui supprimera des places de parking).

Stationnement payant & résidentiel : M. Leban rappelle que, d'ici à deux ans, il sera généralisé dans tout Paris.

Place de la Porte d'Auteuil : À la suite des travaux de forage et de modernisation du réseau d'eau potable LIRE, la Place de la Porte d'Auteuil devrait être réaménagée en 2005.

FERMETURE DE L'AVENUE FRANCHET-D'ESPEREY

À la suite de notre vive réaction, M. Leban a organisé une réunion de concertation, le 7 février avec l'association des riverains du Bois de Boulogne qui était demandeur de cette modification de voirie et un représentant de la préfecture de police.

L'exaspération des riverains est légitime, mais il semblerait raisonnable, avant de s'engager dans cette solution radicale, d'explorer toutes les autres solutions qui pourraient apporter une amélioration :

- étudier les effets des nouvelles lois sur le racolage passif,
- installer des caméras de surveillance,
- implanter un panneau de sens unique, applicable le soir, avant le square Henri Bataille,
- abaisser une barrière la nuit, comme devant le chemin de ceinture du lac inférieur.



Porte de Passy : interdiction de tourner vers le Bois

Il est dommage de ne pas essayer ces améliorations alors que l'aménagement du boulevard Suchet pour tourner à gauche et rejoindre le Bois (chaussée et feux), qui nous est proposé, risque de créer des embouteillages supplémentaires aux heures d'affluence.

Une expérimentation de fermeture sera engagée au cours du 2^e trimestre 2003 et les travaux définitifs au niveau du square Henri-Bataille réalisés en 2004.

RESTRICTIONS de STATIONNEMENT

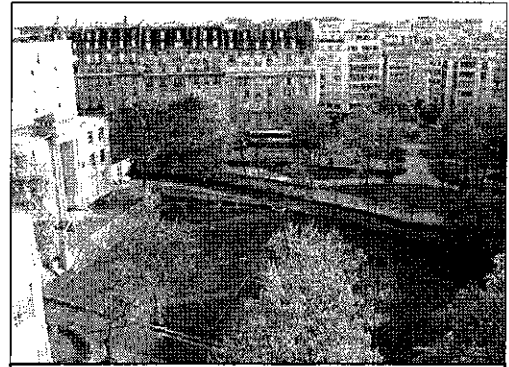
L'Hôtel de ville a décidé par arrêté du 19 décembre 2002, à la demande de la Préfecture de Police de restreindre le stationnement dans un certain nombre de voies de l'arrondissement pour améliorer le passage et l'accès aux immeubles des voitures de pompiers.

La mise en application s'est faite dès le 21 janvier. Sont concernées des parties de rues et d'avenues (Boileau, Félix-d'Hérelle, Gustave-Zédé, Nicolo et Montmorency) mais aussi toute la longueur de la voie (Flore, Gustave-Nadaud, Charles-Dickens, Faustin-Hélie, Siam et l'Yvette).

Il est paradoxal que la municipalité ait incité au stationnement résidentiel en abaissant fortement les tarifs, mais supprime des places de parking en grand nombre et se refuse à construire des parkings publics.

On peut aussi s'étonner que certaines rues soient frappées par cette mesure pour quelques centimètres.

Comment ne pas tenir compte de ceux pour qui la voiture est indispensable, artisans, professions de santé, handicapés, etc. Des riverains se mobilisent et veulent attaquer cette décision. Une adaptation s'impose et vite.



Orphelins d'Auteuil : un vaste terrain au sous-sol utilisable

FEUX ROUGES à MOZART - GEORGE-SAND

Des véhicules qui vont trop vite, entraînent des accidents à un carrefour dont la visibilité est souvent réduite par des véhicules en stationnement irrégulier. La Ville engage un investissement important de 195 000 € !

Certes, le carrefour doit être sécurisé, mais envisageons d'abord des solutions simples (interdiction de stationner avant le carrefour, surélévation des passages protégés, nouvelle synchronisation des feux en amont, ...) avant d'engager un investissement de 195 000 € (1,3 millions de F !).

Signalons que ce carrefour est un enchevêtrement de trois rues qui se croisent et qu'automobilistes et piétons attendront, sans doute longuement, leur tour pour passer.

Les feux, sans détecteur de présence des véhicules, occasionnent par les redémarrages une pollution atmosphérique accrue et une pollution sonore devenue la première nuisance pour les Parisiens.

Les habitants riverains sont directement concernés par ces pollutions.

Les habitants veulent plus de sécurité, mais pas forcément des feux, même si le feu reste un symbole de sécurité dans le subconscient de la population.



une intersection avec une visibilité réduite

Choisissons d'abord les solutions simples et économiques qui peuvent être tout aussi efficaces. Nos finances, nos poumons et nos oreilles n'en seront que récompensés !

MATCHES A RISQUES au PARC DES PRINCES

A la suite de la manifestation, le 25 janvier, des associations de riverains, avec les élus de Boulogne, excédés par l'insécurité, les déprédations, l'enlèvement des voitures, l'état de siège, l'impossibilité pour les riverains de stationner et de circuler, le ministre de l'Intérieur a accepté de recevoir les associations¹ accompagnées par le Député et le Sénateur-Maire de Boulogne, le 10 février.



Nicolas SARKOZY venu inspecter le dispositif de sécurité avait déclaré sur nos antennes qu'un supporter n'avait pas besoin d'une barre de fer ou d'un couteau pour assister à un match. Effectivement 30 armes venaient d'être saisies dans chaque camp. La note est salée pour encadrer et contenir des trublions et des hooligans : 2000 CRS et policiers mobilisés, 400 agents du service d'ordre du stade.

Le ministre n'a pas l'intention de réitérer un pareil déploiement de force pour chaque match au stade du Parc des Princes. Il a tenu des propos d'une extrême fermeté.

Il veut que les policiers soient craints et respectés, que les fauteurs de troubles soient sanctionnés (3 000 € d'amende et six mois de prison) et que les organisateurs prennent leurs responsabilités.

Il n'a toutefois pas été question de délocaliser les matches à haut risque. Il est manifeste que, quel que soit le risque d'un match public, un stade comme celui du Parc des Princes n'a pas vraiment sa place dans un tissu urbain aussi dense que le quartier de la Porte de Saint-Cloud.

Le conseiller du ministre pour la sécurité doit reprendre contact avec les associations pour adapter les modalités pratiques d'organisation pour la police.

CONCERT JOHNNY HALLIDAY au PARC DES PRINCES

Une réunion s'est tenue à la mairie du 16^e pour faire le point sur les concerts qui se dérouleront en soirée les 10, 11, 14 et 15 juin prochain. Rappelons que la charte signée le 4 juillet 2000 fixait à trois le nombre de concerts pouvant être organisés chaque année.



L'adjoint au maire de Paris en charge des sports indique que, à titre tout à fait exceptionnel, le concert organisé pour fêter les 60 ans du chanteur très populaire devrait se dérouler sur quatre soirées. La décision appartient au Conseil de Paris qui va en délibérer prochainement. Or, toutes les places sont déjà louées... !

Un expert acousticien a été nommé tant pour les concerts que pour les répétitions. Les associations présentes à la réunion ont demandé des garanties et une personne à joindre en cas de dérapage.

Enfin, une commission de concertation va se tenir bientôt pour compléter et actualiser la charte, tant sur les concerts que les rencontres sportives.

CALENDRIER des MATCHES AU PARC DES PRINCES

<http://www.unparcdanslaville.com/>

Date	Championnat	Date	Championnat
Samedi 12 avril 2003	PSG /Lens	Samedi 3 mai 2003	PSG-Monaco
Mardi 20 mai 2003	PSG-Rennes		

Attention, ce calendrier est prévisionnel et risque de subir des modifications. Inscrivez-vous auprès du Service des relations avec les riverains du Parc des Princes (01 41 10 71 34) pour en être informés ou aller voir sur le site Internet

¹ Boulogne environnement, Sauvegarde Boulogne - Paris-Les-Princes, Locataires du groupe Molitor, Vivre à Boulogne et XVI^e Demain

LES DIX ANS DE LA LOI BRUIT

Devant l'insécurité et la pollution de l'air, le bruit est considéré par nos concitoyens comme la première nuisance dans leur environnement.

Sept millions de personnes sont exposées à des bruits de transport supérieurs à 65 dB. La voiture y tient une large part, mais 80 % estiment que la voiture est indispensable à leur vie !

En ville, la lutte contre le bruit est souvent une suite de paradoxes.

Une rue piétonne peut amener des réunions nocturnes bruyantes. Des interdictions de stationner et des voies dégagées incitent à une circulation plus rapide, donc plus bruyante. Des ralentisseurs sur la chaussée induisent freinages et accélérations. La délocalisation des activités bruyantes peut aussi conduire à des centres villes morts et une circulation en périphérie source d'accidents automobiles...

La **loi-cadre sur le bruit** a voulu revenir sur les 200 décrets antérieurs hétérogènes qui provenaient de ministères distincts et qui ne tenaient pas compte des progrès technologiques.

Elle a donné lieu à la rédaction de 15 décrets majeurs qui a demandé la participation de 19 ministères différents !

Les décrets d'application portent sur les **transports** routiers, ferroviaires et aériens, sur les **activités industrielles** et sur les **bruits de voisinage**.

Ils prennent en compte un niveau de référence de 60 dBA, jugé comme étant la limite entre l'acceptable et l'inacceptable, et la notion d'émergence de bruit qui doit être inférieure à 5 dB le jour et 3 dB la nuit.

Les décrets préconisent des actions à la source comme des dispositions pénales de répression.

Associé à ce travail législatif, le **Conseil National du Bruit** a récompensé les acteurs les plus méritants par le décibel d'or (pour les souffleurs de verre) et critiqué les plus bruyants par le prix de l'oreille cassée (attribué aux producteurs de télévision pour la hausse du niveau sonore lors du passage des pubs).



Trente-six ans après la rédaction d'un livre vert en 1966, l'**Union Européenne** a publié une loi-cadre le 18 juillet 2002 qui concerne les **transports** et les **sites d'activités industrielles**. Les actions portent sur la réalisation d'une cartographie du bruit, des plans d'actions locaux, puis des directives européennes.

En deux étapes (2008 et 2013), toutes les villes sont concernées (plus de 250 000 habitants et plus de 100 000).

La Ville de Paris est la première ville européenne à s'engager dans la réalisation de cette cartographie et à vouloir lier les actions de lutte contre le bruit et la pollution atmosphérique.

ENQUÊTE SATISFACTION de JANVIER

Merci d'avoir répondu si nombreux à notre enquête sur la lettre de janvier. Vous appréciez la multiplicité et la diversité des sujets. Vos suggestions sont toujours les bienvenues.

CENTRALE THERMIQUE RADIO FRANCE

Une centrale thermique est une installation qui aspire l'eau chaude de la nappe phréatique, qui capte la chaleur pour la distribuer dans des locaux habités et qui renvoie l'eau refroidie dans le sol.



La première centrale avait été installée en 1956 sans aucune concertation et sans que l'on réponde à nos demandes d'information. Quelques immeubles, le long de la Seine, ont été alors chauffés selon cette technique. Depuis 1999, des désordres inquiétants sont apparus : perte de débit, remontées de boues chargées de colonies de ferro bactéries, de soufre.

Une enquête publique vient d'avoir lieu à ce sujet.

Un nouveau puits, à 80 m de la place du Docteur-Hayem à égale distance des rues Raynouard et Boulainvilliers permettra de procéder à des prélèvements d'eau et à la réinjection dans le milieu aquifère de l'Albien, à 600 m de profondeur, l'eau est à une température de 27°. Une demande d'autorisation, désormais légale, a donc été déposée.

Les travaux, au centre du parking Boulainvilliers, dureront quatre mois.

DU NOUVEAU À LA RATP

En premier lieu, soulignons l'arrivée à la tête de la Régie d'une femme Mme Anne-Marie Idrac, ancien ministre, spécialiste des Transports et de l'Aménagement du Territoire, qui s'est déclarée « fière de cette entreprise publique, productrice de services publics dans l'esprit du développement durable ».

L'essentiel des nouveautés est peu visible sur le réseau de surface, pourtant important : la généralisation de bus écologiques. La RATP s'est engagée à réduire de façon significative l'émission des particules du diesel sur le parc existant et à développer des énergies alternatives.



Fin 2003, la totalité du parc sera écologique. 1800 bus ont été équipés de filtres à particules, des essais sont en cours avec l'Aquazole -émulsion eau-gazole - sur 314 bus, 12 bus électriques sont en service à Montmartre, 147 bus roulent au gaz.

Tous les bus mis en service depuis 1999 comportent un accès facilité pour les personnes à mobilité réduite et bénéficient pour le confort des usagers d'une ventilation réfrigérée ou d'une climatisation.

Les lignes PC et le tramway T1 et T2 devront être renforcés (espérons que notre ligne 52 ne sera pas oubliée).

Le réseau souterrain n'est pas négligé : signalétique pour les malvoyants (sonore et au sol au bord du quai), annonces visuelles pour les malentendants, traitement des odeurs...

Enfin, les fréquences seront améliorées en soirée et en week-end sur les lignes 4 - 6 - 7 - 8 - 11 - 13 - RER A et B.

Pour le seizième sud, le maire du 16^e est intervenu auprès de Mme Anne-Marie Idrac pour doter la station Michel-Ange Molitor d'un escalier mécanique. Le projet pourrait se concrétiser vers la fin 2003.

CICA du 29 Janvier 2003

Rappelons que les CICA (comité d'initiatives et de consultation des associations) sont renforcés depuis peu par l'existence des six conseils de quartiers qui se mettent progressivement au travail.

Les CICA se tiennent quatre fois par an en application de la Loi PML (à l'exception des périodes électorales) en présence de l'ensemble du Conseil d'arrondissement sur convocation du Maire selon un ordre du jour préparé avec 10 associations représentatives, dont XVI^e DEMAIN fait partie.

Au programme du CICA figure un thème d'actualité traité avec intervention de spécialistes et la parole est ensuite donnée aux associations pour les questions écrites préalables et des questions orales complémentaires.

Le CICA du 29 janvier a traité de la **Prévention des Risques liés aux inondations** pour Paris (voir la Lettre de XVI^e Demain de Janvier 2003). Les risques ne sont pas mineurs en raison de la conjonction possible de 3 facteurs : un automne pluvieux, un froid intense, des précipitations abondantes et continues sur une semaine.

Le délai d'alerte par les autorités est de 24 heures que l'on souhaite voir porté à 48 heures.

Sont venues les différentes questions des associations :

- XVI^e DEMAIN s'étonne de l'ampleur des **investissements demandés par la mairie du 16^e** et non inscrits au budget 2003. Or ces investissements portent sur des équipements scolaires et sportifs souvent à remettre à niveau. Si la dotation 2003 a été portée à 17,8 millions d'euros (contre 10,6 en 2002), cette substantielle augmentation est totalement absorbée par le Musée d'art Moderne, Galliera et le Bois de Boulogne qui ne profitent pas qu'aux habitants du 16^e (8,2 millions d'euros).
- La législation sur l'implantation des **antennes téléphoniques relais** présenterait des failles. M. GOASGUEN député du 16^e Sud s'engage à faire une proposition de loi pour un contrôle accru des municipalités.
- La volonté a été exprimée de voir se développer le parc de **logements sociaux** avec priorité à ceux qui vivent dans le quartier, employés municipaux qui travaillent dans l'arrondissement et jeunes ménages.
- La mise en **stationnement unilatéral de certaines voies** nécessaire au passage des véhicules de secours accroît le manque des places de stationnement. On nous annonce des compensations pour au profit des particuliers. C'est l'occasion de rouvrir le dossier du parking sous les terrains des Orphelins d'Auteuil, dont le permis déposé et affiché avait été un peu vite enterré.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT du 11 février 2003

- Conseil de Paris de la Jeunesse

Sur l'initiative du Maire de Paris, ce Conseil de 108 membres choisis (non élus) de 13 à 25 ans avec voix consultative et participative dans certains domaines disposerait d'un budget de 290 550 euros. Cette proposition est apparue dangereuse à nos élus en raison de l'hétérogénéité d'âge des participants qui fragilise l'expression des plus jeunes, mais aussi de l'absence de contrôle d'emploi de fonds publics laissé à la discrétion de ce Conseil.

- Nouvelle réglementation des activités de vente sur le domaine public (hors marchés et foires)

Il est constaté une dérive et un développement anarchique de commerces irréguliers qui importunent les touristes sans pour autant payer de contribution à la Ville. Le nombre des emplacements sera réduit, essentiellement à la Place du Trocadéro et la Place de Varsovie. Les « petits marchands » postulants seront choisis selon des critères précis et prioritairement sur la qualité des marchandises et la tenue du stand.

- Travaux Esplanade du Trocadéro.

Selon le Ministère, les travaux débuteront fin 2003 et dureront un an.

- Invasion des termites.

Quatorze arrondissements sont touchés dont le 16^e. L'ensemble de la Ville va être classée « zones infestées ou susceptibles de l'être ». Ceci entraîne des obligations de traitement et la production d'un état parasitaire de moins de trois mois dans le cas de cessions immobilières.

- Constructions de bâtiments techniques dans le Bois de Boulogne.

Ils viennent en remplacement de bâtiments vétustes et sont destinés à l'abri de matériel et vont permettre aux jardiniers de bénéficier de locaux pour la restauration, de douches et de sanitaires.

NOS ADHÉRENTS NOUS ÉCRIVENT

« **Tri sélectif** : Depuis l'instauration récente des récipients sélectifs, notre immeuble est confronté à de nouvelles difficultés que bien d'autres subissent également si j'en crois la rumeur du voisinage.

« Ces nouvelles grandes poubelles jaunes ne sont plus ramassées qu'une fois par semaine, le mardi dans notre secteur, ce qui est tout à fait insuffisant. En effet, pour ce qui nous concerne, dès le vendredi cette poubelle est pleine. J'observe que dans presque tous les immeubles que je connais aux alentours, la disposition des locaux ne permet pas l'acquisition d'une deuxième poubelle faute de place prévue, ces lieux étant conçus pour un ramassage quotidien.

« Les conséquences de ce manque de concertation avec les riverains ne sont pas négligeables : les locaux prévus sont encombrés par des sacs individuels voire d'ordures dont le stockage pendant plusieurs jours fait la joie des rats et des cafards. Bref, odeurs et insalubrité s'installent avec la mauvaise humeur des gardiens préposés qui ne peuvent plus assurer convenablement l'hygiène des immeubles, et les poubelles devenues trop lourdes ne peuvent souvent plus être manipulées par une seule personne.



Les 99 marches de l'av. du Parc de Passy

« Autre conséquence, le tri sélectif dans de telles conditions n'est évidemment plus assuré. »

« **Résidence Kennedy** : Mes contacts avec les nouveaux occupants de ces immeubles montrent un grand désir de voir aboutir la réalisation d'un escalier mécanique ou un ascenseur pour relier la rue Marcel-Proust à la rue Raynouard. Il semble que cet escalier ait été prévu dans le projet initial et les nombreux habitants intéressés du quartier voudraient bien savoir où en sont les prévisions correspondantes. »

XVI^e D : Un escalier mécanique, avenue du Parc de Passy, nous semble tout à fait indispensable (voir lettre N° 96 de janvier 2001) autant pour les habitants « d'en bas » qui seront tentés de faire leurs courses en voiture que pour les promeneurs « d'en haut » qui voudront fréquenter les nouveaux jardins. Nous relançons le projet.

« **Le carrefour rue Gros/avenue Théophile-Gautier** est dangereux. Les camionnettes de l'entreprise O masquent la vue. Il faudrait un feu rouge en raison

de l'école maternelle et du jardin public proche »

XVI^e D : Nous sommes déjà intervenus, début 2001, auprès de la préfecture de police et avons proposé des solutions pour améliorer la sécurité à ce carrefour. Le stationnement anarchique, avec la restriction de la visibilité, reste la cause essentielle. Nous allons intervenir à nouveau.

« Il faut multiplier les **parkings adaptés pour les deux roues**. En raison des vols, de plus en plus les propriétaires les attachent aux barrières métalliques fixes ce qui gêne la circulation des piétons »

XVI^e D : Vous avez raison, il faut multiplier les parkings adaptés.

« Pouvez-vous nous indiquer les **réalisations d'Hector Guimard** dans le 16^e ? »

XVI^e D : La liste est importante car Guimard s'est attaché à construire surtout à Auteuil. Le plus connu est le Castel Béranger 16, rue La Fontaine, à voir aussi les immeubles du 17 et 21 rue La Fontaine et Rue Agar, l'Hôtel 60 rue La Fontaine, le 120 et 122 Avenue Mozart ...Emportez le Guide du Promeneur du 16^e aux Editions Parigramme.

« La librairie **Aux fables de la Fontaine** a été victime à une semaine d'intervalle de deux agressions, vol d'argent et de matériel après défoncement du volet métallique et de la porte du magasin.

A proximité des sacs à main ont été arrachés. Il importe de renforcer les rondes de surveillance dans ce secteur pour contrer la délinquance »

XVI^e D : Nous sommes intervenus auprès des autorités administratives et policières.

« **L'aire de livraison du Franprix rue Perrichont** est le plus souvent squattée par des véhicules particuliers voire leur propre fourgonnette, ce qui oblige les camions de livraison à bloquer la voie pour décharger. Cela est à l'origine de perturbations dans ce secteur »

XVI^e D : Nous l'avons constaté, nous le signalons à nouveau. Ce n'est malheureusement pas propre à ce magasin. La solution consiste à protéger les espaces de livraison ce que nous réclamons.

RUE D'AUTEUIL, UNE RUE CHARGÉE D'HISTOIRE

Elle a gardé l'allure d'une rue principale de village. Quelques restes de propriétés aristocratiques du XVIII^e témoignent d'un raffinement d'une société brillante. Des jardins s'étiraient derrière les façades des demeures et ont donné naissance aux villas que nous connaissons aujourd'hui, villa Montmorency, villa Molitor, hameau Boileau,...

La rue d'Auteuil, ex Grande-Rue, conduisait de la route de Versailles en bordure de Seine, empruntait l'actuelle rue de Rémusat, le haut de l'avenue Théophile-Gautier et le tracé existant de l'église d'Auteuil jusqu'à la Porte du même nom.

Au 2 rue d'Auteuil, une plaque rappelle le site de la maison de campagne de Molière où se retrouvaient des gens de lettres, Boileau, Racine, La Fontaine, Ninon de Lenclos... venus aussi festoyer quelques arpents plus loin à l'Auberge du Mouton Blanc (la façade a bien changé).

Faisant face à l'église actuelle de style néo-byzantin due à l'architecte Vaudremer (1877) s'élève toujours le monument « Aux mânes du Chancelier d'Aguesseau » qui marquait le centre de l'ancien cimetière d'Auteuil. Le monument fut offert par Louis XV et connut quelques vicissitudes lors de la Révolution, il fut restauré sur ordre du Premier Consul.

Au 11 bis en retrait, le château Fernaux s'élevait sur une étendue de douze hectares, longeait la rue Boileau jusqu'à la rue Jouvenet. Cette propriété fut morcelée et lotie vers 1850, le château et le reste du parc sur six hectares deviennent l'Institution Notre Dame d'Auteuil, école réputée pour la qualité de son enseignement, mais qui ne survécut pas aux événements de 1870. Il subsiste aujourd'hui le château et sa cour d'honneur classés qui abritent les locaux administratifs du lycée Jean-Baptiste Say.



En face au 16 rue d'Auteuil se tient l'Hôtel Pérignon remanié au XVIII^e dont la façade est classée. Le portail est encadré de deux pavillons. C'est aujourd'hui l'école « le petit Saint-Jean ». Prenons la rue des Perchamps pour admirer la façade « côté jardin ». Ce dernier a laissé la place à une cour de récréation fonctionnelle et sans charme.

Un peu plus loin sur la gauche débordent les toitures d'anciens greniers. Ils avaient encore, il y a peu, leurs jeux de poulies disparus lors de ravalements.

Au 43-47, se tient l'hôtel Antier construit en 1715 par une demoiselle du même nom, cantatrice à l'Opéra. Cet édifice est plus connu sous le nom de l'Hôtel des Demoiselles de Verrières, deux soeurs qui en firent l'acquisition en 1752 et contribuèrent à entretenir leur passion des arts et des lettres.

La Cour s'y déplaça lors de fêtes somptueuses que l'hôtel vit en ses murs. Un théâtre fut même édifié dans les jardins où se jouèrent des pièces interdites. (Marie de Verrières devint la maîtresse officielle du Maréchal Maurice de Saxe, le suivit même « aux Armées ». Le fruit de leurs amours serait le père de George Sand née Aurore Dupin)

De l'hôtel subsiste la façade en retrait sur la rue au fond d'une cour avec ses ailes ajoutées décorées de refends et surmontées de balustres et de frontons.



Le reste de la rue d'Auteuil a été victime des exactions de la Commune et plus tard de la pioche des démolisseurs. Le temps est passé et ne nous laisse plus qu'un parfum de nostalgie.

LA PROPRETÉ DE NOS RUES, C'EST AUSSI VOTRE AFFAIRE

La municipalité du 16^e a demandé aux conseils de quartier d'établir un diagnostic propreté sur les rues et les lieux publics de notre arrondissement afin de réaliser un rapport à l'attention de l'hôtel de Ville.

XVI^e DEMAIN, membre de plusieurs conseils de quartier de l'arrondissement, est donc partie prenante dans cette enquête, que nous ne pouvons réaliser sans votre participation.

Nous joignons donc à cette lettre d'avril un bordereau que vous pourrez remplir pour votre rue, les lieux publics et les rues avoisinantes. Nous vous l'enversons aussi par Internet pour ceux qui disposent d'une adresse e-mail.

Vous pourrez nous les retourner 4 place de Mexico 75116, 3 rue Dangeau 75016 ou par e-mail, si possible avant le 30 avril.

PROPRETÉ CANINE L'AVENUE BOUDON PASSE A L'ACTION

Tracts sur les pare-brises, affichettes dans les halls et sur les murs, dessins d'enfants, réclamations auprès des élus ...

Tout le monde s'y met pour que cette calme et verdoyante avenue Boudon soit propre.

Des initiatives citoyennes à encourager et à multiplier.

La ville installe progressivement des espaces réservés pour les chiens bien signalés et protégés. Un modèle existe avenue Adrien-Hébrard.



Rappel : Enlèvement gratuit des objets encombrants : 08 2000 75 75
Enlèvement des véhicules ventouses ; commissariat : 01 55 74 50 00

BOIS DE BOULOGNE, DES PISTES CYCLABLES !!!

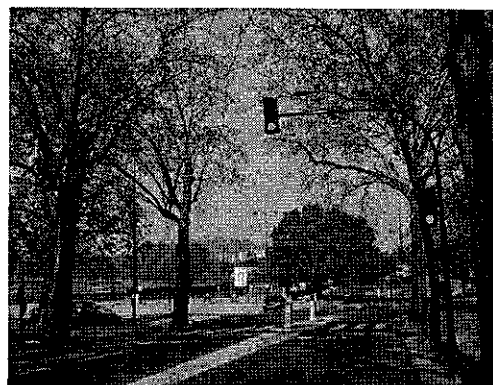
avenue de l'hippodrome.

On attendait des pistes en site propre, dans les bois, pour la complète satisfaction des cyclistes, petits et grands, et non pas un simple marquage à coté des voitures.

Le week-end, automobilistes et cyclistes rentrent en conflit, les voitures occupant le site de ces nouvelles pistes au niveau de l'allée de la Reine-Marguerite.

Matin et soir, un embouteillage se crée, de l'hippodrome à l'allée de la reine-Marguerite à cause de la restriction de passage au feu de cette allée, alors qu'il n'y a pas de cyclistes !

En revanche, le recul du feu au débouché de l'hippodrome de Longchamp est une bonne chose, car il protège maintenant la traversée des cyclistes. La durée de ce feu qui a été revue semble améliorer la fluidité de la circulation dans ce sens en dépit de la suppression d'une voie. Un bon aménagement à cet endroit.



Correspondants de quartier :

Dauphine Chaillot	Simonne PAREZ	01 47 27 75 79	Auteuil Nord	Philippe BENOIT	01 45 25 77 91
Muette Passy	Paule LANASPEZE	01 47 04 92 34	Auteuil Sud	Jacques REMOND	01 46 51 49 89